



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de la coordination, de l'environnement
et des enquêtes publiques

Affaire suivie par : Estelle ZAHND

Tél. : 03 81 25 12 32

pref-cdac25@doubs.gouv.fr

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL du DOUBS

(CDAC du 28 mai 2021)

INFO PRESSE

La commission rend un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SCI CVC sise 14 grande rue à EYSSON (25530) et la SAS BMC Services sise 9 route de Vernierfontaine à VALDAHON (25800) relatif à l'extension d'un ensemble commercial sis 9 route de Vernierfontaine à VALDAHON (25800) d'une surface totale de vente actuelle de 3186 m² afin de faire passer sa surface de vente totale à 3405 m², par l'extension de 219 m² de surface de vente d'un magasin à l enseigne WELDOM (secteur 2) afin de porter sa surface de vente totale à 1815 m².

(8 voix POUR – 1 ABSTENTION)

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affiché pendant 1 mois en mairie de Valdahon commune d'implantation du projet.

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans un délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – TELEDOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13.